

Demande d'accès à l'information

Obtenir l'évolution des données suivantes depuis 2010 et pour chaque année jusqu'au 31 décembre 2023 (si cela est possible sinon au 31 décembre 2022) :

- nombre moyen de jours d'avance pour les enfants prématurés
- poids moyen à la naissance des nouveau-nés
- nombre et taux de fausses couches
- nombre et taux de mortinaissances

Réponse (DSES)

1. Nombre moyen de jours d'avance pour les enfants prématurés

L'information demandée sur le nombre moyen de jours d'avance pour les enfants prématurés n'est pas disponible. Dans le Fichier des naissances vivantes du Registre des événements démographiques (RED), l'âge gestationnel est disponible en semaines complètes. Ainsi, un accouchement ayant lieu après 36 semaines et 3 jours sera identifié comme un bébé ayant un âge gestationnel de 36 semaines. Le nombre moyen de **semaines d'avance** pour les enfants prématurés, pour la période de 2010 à 2022, est d'environ 3 semaines pour chacune de ces années. Il est à noter que les données de l'année 2022 sont provisoires*.

De plus, sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), de l'information sur la proportion de naissances vivantes prématurées selon l'âge gestationnel de la mère des disponible (1987 à 2020). Voici le lien web qui présente le tableau sur le site de l'ISQ :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/surveillance-de-la-sante-maternelle-et-foeto-infantile/evolution-du-nombre-et-de-la-proportion-de-naissances-vivantes-prematurees-selon-diverses-caracteristiques/>

*Source de données :

- MSSH, Fichier des naissances vivantes (produit électronique), date d'extraction des données : 31 janvier 2024

2. Poids moyen à la naissance des nouveau-nés

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui présente le poids moyen (en gramme) à la naissance des nouveau-nés, pour la période de 2010 à 2022, les données de l'année 2022 sont provisoires.

Année	Poids moyen à la naissance des nouveau-nés (g), Québec
2010	3346
2011	3344
2012	3345
2013	3334
2014	3330
2015	3323
2016	3324
2017	3312
2018	3309
2019	3307
2020	3305
2021	3304
2022 ¹	3284

¹Données provisoires

Source de données :

- MSSS, Fichier des naissances vivantes (produit électronique), date d'extraction des données : 31 janvier 2024

3. Nombre et taux de fausses couches

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui présente le nombre d'avortements **spontanés pour lesquels il y a eu une consultation d'un professionnel de la santé**. Ce nombre sous-estime les **fausses couches**, puisque les avortements spontanés qui ne nécessitent pas d'intervention médicale, généralement ceux survenant après une courte durée de gestation, échappent au calcul. La prudence est recommandée lors de l'interprétation de ces données. À titre de comparaison, en 2014 au Canada, il était estimé qu'entre 15 et 25 % des grossesses se terminaient par une fausse couche, comparativement à 3-4 % selon les données présentées ci-dessous.

Nombre total d'avortements spontanés ¹ pour lesquels il y a eu une consultation d'un professionnel de la santé, au Québec		
Année	Nombre d'avortements spontanés	Nombre total de grossesses ²
2010	4 839	119 756
2011	4 780	120 028
2012	4 759	119 453
2013	4 735	119 233
2014	4 503	117 994
2015	4 258	115 878
2016	4 212	114 290
2017	4 091	111 267
2018	4 185	111 869

¹Population féminine âgée de 14 à 49 ans. Un avortement spontané (fausse couche) correspond à une grossesse qui s'est arrêtée au cours des 19 premières semaines de grossesse

²Le nombre total de grossesses regroupe l'ensemble des événements suivants ayant fait l'objet de déclaration : les naissances vivantes, les mortinaissances, les interruptions volontaires de grossesses (IVG) pratiquées en établissement (centre hospitalier ou CLSC) ou en clinique (privée ou centre de santé des femmes) et les avortements spontanés (pour lesquels il y a eu une consultation d'un professionnel de la santé)

- **Avertissement :** La définition des mortinaissances a été modifiée en novembre 2019 avec l'entrée en vigueur du règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique (S-2.2, r. 2.1). Le poids à la naissance (au moins 500 grammes) n'est plus le seul critère pour définir une mortinaissance ; l'âge gestationnel est aussi utilisé (au moins 20 semaines). **Ce changement de définition a un impact sur la comparabilité des données dans le temps.** Pour cette raison, les données pour le nombre total de grossesses jusqu'à 2018 ne sont pas comparables avec les données pour les années suivantes à partir de 2019.

Nombre total d'avortements spontanés¹ pour lesquels il y a eu une consultation d'un professionnel de la santé, au Québec		
Année	Nombre d'avortements spontanés	Nombre total de grossesses²
2019	4 213	112 745
2020	3 670	108 063
2021	3 651	109 433

¹Population féminine âgée de 14 à 49 ans. Un avortement spontané (fausse couche) correspond à une grossesse qui s'est arrêtée au cours des 19 premières semaines de grossesse

²Le nombre total de grossesses regroupe l'ensemble des événements suivants ayant fait l'objet de déclaration : les naissances vivantes, les mortinaissances, les interruptions volontaires de grossesses (IVG) pratiquées en établissement (centre hospitalier ou CLSC) ou en clinique (privée ou centre de santé des femmes) et les avortements spontanés (pour lesquels il y a eu une consultation d'un professionnel de la santé)

Sources de données :

- MSSS, Fichier des naissances vivantes (produit électronique)
- MSSS, Fichier des mortinaissances (produit électronique)
- Avortements spontanés (fausses couches), Régie de l'assurance maladie du Québec
- Services médicaux rémunérés à l'acte, Régie de l'assurance maladie du Québec (Données agrégées à partir de 2010)

4. Nombre et taux de mortinaissances

Avant 2019, une mortinaissance (ou mortalité fœtale) était définie comme un produit de conception, d'au moins 500 grammes, lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation. Toutefois, depuis 2019, le règlement ministériel d'application de la Loi sur la santé publique définit un enfant mort-né comme étant un produit de conception non vivant pesant au moins 500 g ou ayant un âge gestationnel d'au moins 20 semaines (Gouvernement du Québec, 2021). Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que le battement du cœur, la pulsation du cordon ombilical ou la contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 1993).

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui présente le nombre et le taux de mortinaissances, **selon la définition du Québec**, pour la période de 2010 à 2021.

Nombre et taux de mortinaissances, selon la définition du Québec, 2010 à 2018		
(Taux annuel moyen pour 1 000 naissances)		
Année	Nombre¹	Taux²
2010	374	4,2
2011	385	4,3
2012	361	4,0
2013	378	4,2
2014	371	4,2
2015	380	4,3
2016	361	4,2
2017	351	4,2
2018	343	4,1

* Avertissement : La définition des mortinaissances a été modifiée en novembre 2019. **Ce changement de définition a un impact sur la comparabilité des données dans le temps.**

Nombre et taux de mortinaissances, selon la définition du Québec, 2019 à 2021		
(Taux annuel moyen pour 1 000 naissances)		
Année	Nombre¹	Taux²
2019	387	4,6
2020	592	7,2
2021	683	8,0

¹Nombre total de mortinaissances durant la période

²Le taux de mortinatalité correspond au rapport du nombre des mortinaissances aux naissances totales (incluant les mortinaissances)

Sources de données :

- MSSS, Fichier des naissances vivantes (produit électronique)

- MSSS, Fichier des mortinaissances (produit électronique)